Date de mise en ligne: 30/03/2023

## MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville 09270 MAZERES © 05.61.69.42.04

Fax: 05.61.69.37.97 mairie.mazeres@wanadoo.fr

## 

Le Maire de MAZERES

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5;

VU la demande de **Monsieur Samuel DASTE**, domicilié 30 rue Martimor 09270 MAZERES en date du 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement, au 30 rue Martimor (RD 624), à 09270 MAZERES, le samedi 29 avril 2023;

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit 30 et 32 rue Martimor, comme précisé sur le plan joint, le samedi 29 avril 2023;

<u>Article 2</u>: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place Monsieur Samuel DASTE.

<u>Article 3</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

<u>Article 5</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, 28 mars 2023.

Louis MARETTE



